

**AGENCE NATIONALE DE L'URBANISME,
DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ET DU CADASTRE**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 22 juillet 2022
Appel à manifestation d'intérêt : N° 04/AOO/ANUTTC/2022
Nom du projet : Acquisition de matériel topographique
Source de financement : Budget de l'ANUTTC

1. OBJET

Dans le cadre de la réforme et de la modernisation de l'administration foncière, l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre lance un appel d'offres pour l'acquisition de matériel topographique.

d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

**Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux
Topographiques et du Cadastre (ANUTTC)**
Email topoanuttc.ga
Tel : 074 51 80 19

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **jeudi 11 août 2022** à 10h 00 minute et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou de 100 000 FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **jeudi 11 août 2022 à partir de 11 heures dans la salle de réunion du 3^e étage de l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre.**

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Urbanisme des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC)

Dexter Ildevert MEYE ME ORTANG

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafort MUYISA QVAME

Bon à tirer

Le 21/07/2022